



# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 97171 GROBOST

Le 24/03/2023



<b>Bien :</b>	<b>Maison individuelle</b>
<b>Adresse :</b>	<b>23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON</b>
<b>Numéro de lot :</b>	
<b>Référence Cadastre :</b>	<b>NC</b>

PROPRIETAIRE
Monsieur GROBOST Robert 23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON

DEMANDEUR
Monsieur GROBOST Robert 23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON

Date de visite : 24/03/2023  
Opérateur de repérage : VILAIN Frédéric

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

*RAPPORT N° 97171 GROBOST*

*Cette note de synthèse est informative, elle doit être annexée à l'ensemble des diagnostics obligatoires du bien.*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Maison individuelle</b> Nombre de pièces : <b>6</b> Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b> Propriétaire : <b>Monsieur GROBOST Robert</b>	Bâti : <b>Oui</b>  Date de construction : <b>avant 1949</b>
---	---

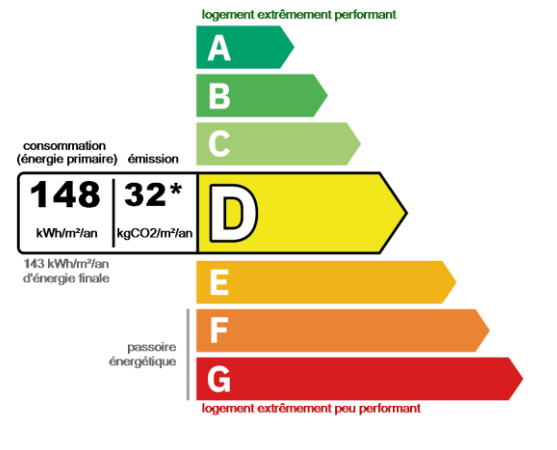
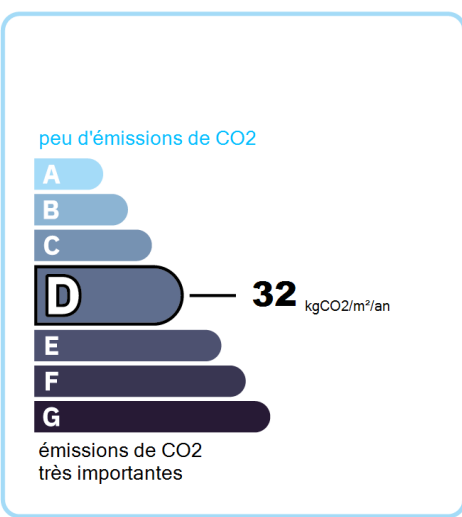
### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante**

### EXPOSITION AU PLOMB

**Absence de revêtements contenant du plomb.**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

<b>Consommations énergétiques</b> <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	<b>Emissions de gaz à effet de serre (GES)</b> <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
<b>Consommation conventionnelle : 148 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	<b>Estimation des émissions : 32 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
 <p style="font-size: small;">consommation (énergie primaire)    émission</p> <p style="font-size: small;">143 kWh/m<sup>2</sup>.an d'énergie finale</p> <p style="font-size: small;">passoire énergétique</p>	 <p style="font-size: small;">peu d'émissions de CO<sub>2</sub></p> <p style="font-size: small;">émissions de CO<sub>2</sub> très importantes</p>

### DIAGNOSTIC GAZ

**L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais**

**L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement**




### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A	INFORMATIONS GENERALES		
<b>A.1</b>	<b>DESIGNATION DU BATIMENT</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">                     Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>                      Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b>                      Nombre de Locaux : <b>6</b>                      Etage :                      Numéro de Lot :                      Référence Cadastre : <b>NC</b>                      Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b>                      Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b>                                        <b>25000 BESANÇON</b> </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Escalier :                      Bâtiment :                      Porte :                        Propriété de: <b>Monsieur GROBOST Robert</b>                                        <b>23 rue de l'oratoire</b>                                        <b>25000 BESANÇON</b> </td> </tr> </table>		Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b> Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b> Nombre de Locaux : <b>6</b> Etage : Numéro de Lot : Référence Cadastre : <b>NC</b> Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b> Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b>	Escalier : Bâtiment : Porte :  Propriété de: <b>Monsieur GROBOST Robert</b> <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b>
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b> Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b> Nombre de Locaux : <b>6</b> Etage : Numéro de Lot : Référence Cadastre : <b>NC</b> Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b> Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b>	Escalier : Bâtiment : Porte :  Propriété de: <b>Monsieur GROBOST Robert</b> <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b>		
<b>A.2</b>	<b>DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">                     Nom : <b>Monsieur GROBOST Robert</b>                      Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b>                                        <b>25000 BESANÇON</b>                        Qualité :                 </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Documents fournis : <b>Néant</b>                        Moyens mis à disposition : <b>Néant</b> </td> </tr> </table>		Nom : <b>Monsieur GROBOST Robert</b> Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b>  Qualité :	Documents fournis : <b>Néant</b>  Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>
Nom : <b>Monsieur GROBOST Robert</b> Adresse : <b>23 rue de l'oratoire</b> <b>25000 BESANÇON</b>  Qualité :	Documents fournis : <b>Néant</b>  Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>		
<b>A.3</b>	<b>EXECUTION DE LA MISSION</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <b>Rapport N° : 97171 GROBOST A</b>  <b>Le repérage a été réalisé le : 24/03/2023</b>                      Par : <b>VILAIN Frédéric</b>                      N° certificat de qualification : <b>13305580</b>                      Date d'obtention : <b>22/02/2019</b>                      Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  <b>BUREAU VERITAS</b>                        Date de commande : 13/03/2023                 </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Date d'émission du rapport : <b>30/03/2023</b>                      Accompagnateur : <b>Aucun</b>                      Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA Aix</b>                      Adresse laboratoire : <b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b>                        Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b>                      Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA</b>                        Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'Arche 92000 NANTERRE</b>                        N° de contrat d'assurance : <b>10583929904</b>                      Date de validité : <b>31/12/2023</b> </td> </tr> </table>		<b>Rapport N° : 97171 GROBOST A</b> <b>Le repérage a été réalisé le : 24/03/2023</b> Par : <b>VILAIN Frédéric</b> N° certificat de qualification : <b>13305580</b> Date d'obtention : <b>22/02/2019</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS</b>  Date de commande : 13/03/2023	Date d'émission du rapport : <b>30/03/2023</b> Accompagnateur : <b>Aucun</b> Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA Aix</b> Adresse laboratoire : <b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b>  Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b> Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA</b>  Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'Arche 92000 NANTERRE</b>  N° de contrat d'assurance : <b>10583929904</b> Date de validité : <b>31/12/2023</b>
<b>Rapport N° : 97171 GROBOST A</b> <b>Le repérage a été réalisé le : 24/03/2023</b> Par : <b>VILAIN Frédéric</b> N° certificat de qualification : <b>13305580</b> Date d'obtention : <b>22/02/2019</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS</b>  Date de commande : 13/03/2023	Date d'émission du rapport : <b>30/03/2023</b> Accompagnateur : <b>Aucun</b> Laboratoire d'Analyses : <b>Agence ITGA Aix</b> Adresse laboratoire : <b>ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL</b>  Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b> Organisme d'assurance professionnelle : <b>AXA</b>  Adresse assurance : <b>313 Terrasse de l'Arche 92000 NANTERRE</b>  N° de contrat d'assurance : <b>10583929904</b> Date de validité : <b>31/12/2023</b>		
<b>B</b>	<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b>		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     Signature et Cachet de l'entreprise     </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <b>Date d'établissement du rapport :</b>                      Fait à <b>BESANCON</b> le <b>30/03/2023</b>                      Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b>                      Nom du diagnostiqueur : <b>VILAIN Frédéric</b> </td> </tr> </table>		Signature et Cachet de l'entreprise  	<b>Date d'établissement du rapport :</b> Fait à <b>BESANCON</b> le <b>30/03/2023</b> Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b> Nom du diagnostiqueur : <b>VILAIN Frédéric</b>
Signature et Cachet de l'entreprise  	<b>Date d'établissement du rapport :</b> Fait à <b>BESANCON</b> le <b>30/03/2023</b> Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b> Nom du diagnostiqueur : <b>VILAIN Frédéric</b>		

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

**C SOMMAIRE**

**INFORMATIONS GENERALES.....1**  
DESIGNATION DU BATIMENT .....1  
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....1  
EXECUTION DE LA MISSION .....1

**CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....1**

**SOMMAIRE .....2**

**CONCLUSION(S) .....3**  
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....3  
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....3

**PROGRAMME DE REPERAGE .....4**  
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....4  
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21).....4

**CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....5**

**RAPPORTS PRECEDENTS .....5**  
.....5

**RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....5**  
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....6  
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....6  
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....6  
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....6  
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....6  
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....6  
COMMENTAIRES .....7

**ELEMENTS D'INFORMATION .....7**

**ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION .....7**

**ANNEXE 2 – CROQUIS.....8**

**ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....10**

**ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....11**

**ANNEXE 5 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES .....12**

**ATTESTATION(S) .....13**

Amiante

**D CONCLUSION(S)**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Élément	Zone	Matériau / Produit
32	Toiture	Couverture	Toiture	Bardeaux bitumineux - Non peint

**Liste des locaux non visités et justification**

Aucun

**Liste des éléments non inspectés et justification**

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 24/03/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

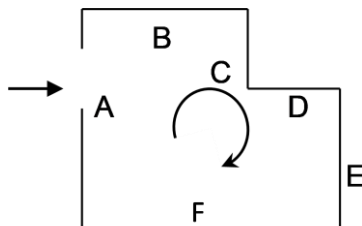
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Garage	1er SS	OUI	
2	Cuisine d'été	1er SS	OUI	
3	Chaufferie	1er SS	OUI	
4	Cave n°1	1er SS	OUI	
5	Cave n°2	1er SS	OUI	
6	Cellier	1er SS	OUI	
7	pièce	1er SS	OUI	
8	Entrée	RDC	OUI	
9	Cuisine	RDC	OUI	
10	Placard n°1	RDC	OUI	
11	Veranda	RDC	OUI	
12	Salon	RDC	OUI	
13	Bureau	RDC	OUI	
14	SDB	RDC	OUI	
15	WC n°1	RDC	OUI	
16	Chambre n°1	RDC	OUI	
17	Cage d'escalier n°1	RDC	OUI	
18	Cage d'escalier n°2	1er	OUI	
19	Dgt n°1	1er	OUI	
20	Chambre n°2	1er	OUI	
21	Chambre n°3	1er	OUI	
22	Mezzanine n°1	1er	OUI	
23	Mezzanine n°2	1er	OUI	
24	Placard n°2	1er	OUI	
25	Combles n°1	1er	OUI	
26	Chambre n°4	1er	OUI	
27	Combles n°2	1er	OUI	
28	WC n°2	1er	OUI	
29	Abri de jardin	RDC	OUI	
30	Placard n°3	1er	OUI	
31	Balcon	1er	OUI	
32	Toiture		OUI	

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

N° Local	Local / partie d'immeuble	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
32	Toiture	Couverture	Toiture	Bardeaux bitumineux - Non peint	P001	Résultat d'analyse

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

LEGENDE				
<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté		<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique		
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau		
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau		

### COMMENTAIRES

Néant

### I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

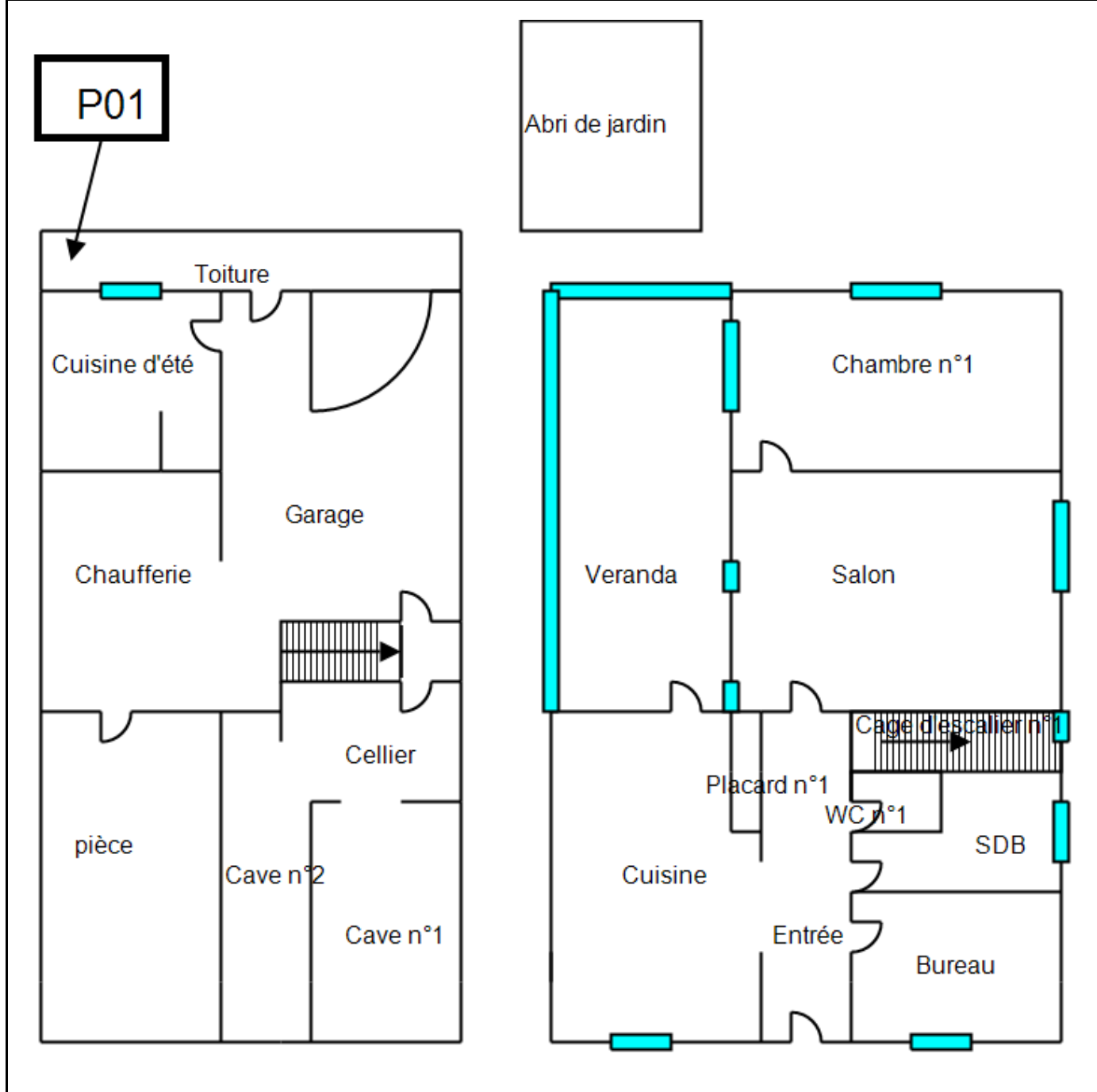
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

### ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
GROBOST	97171 GROBOST	Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux - Non peint	24/03/2023	VILAIN Frédéric
Localisation		
Couverture - Toiture		
Résultat amiante		
absence d'amiante		

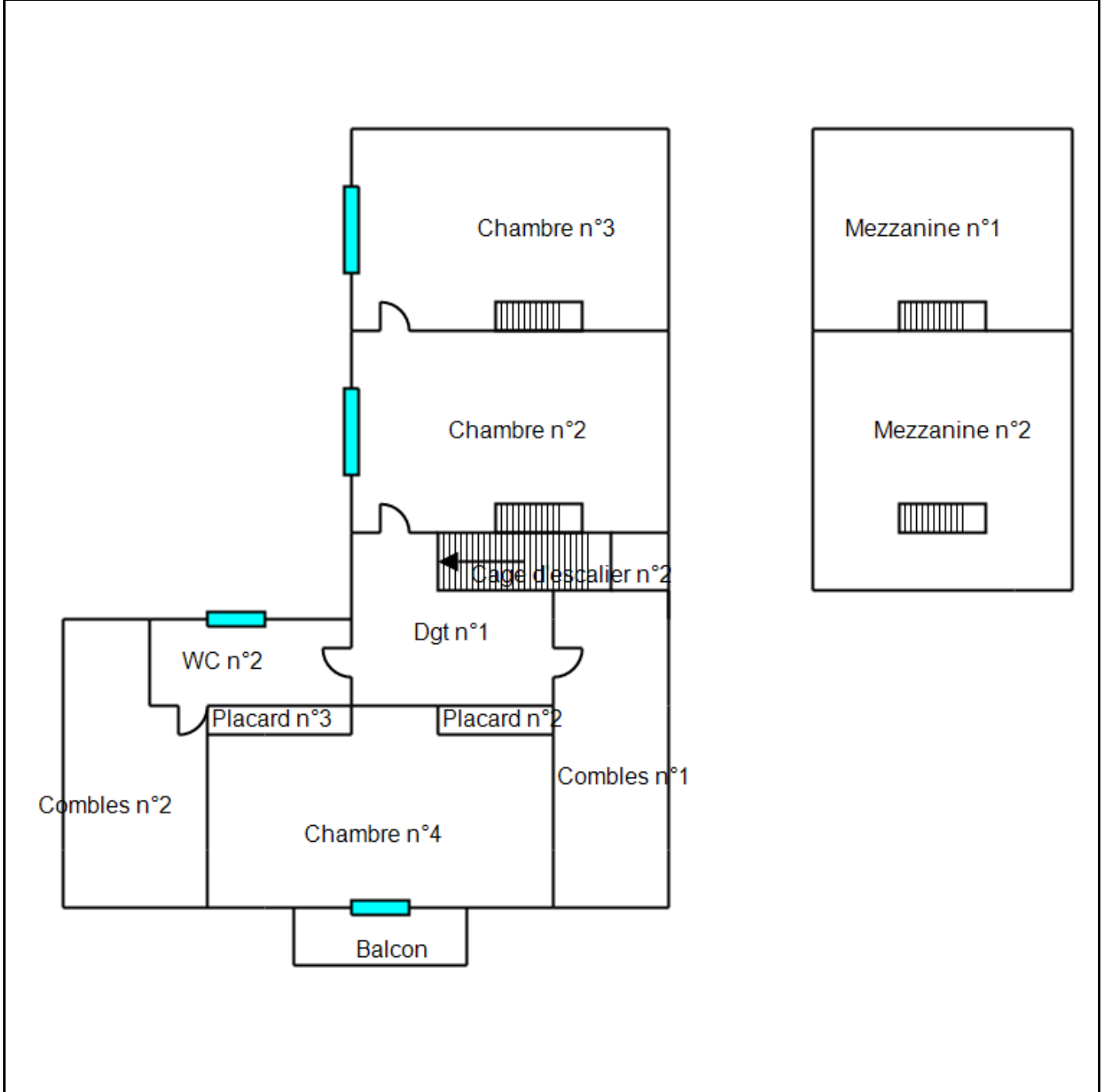
**ANNEXE 2 – CROQUIS**

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	97171 GROBOST		
N° planche :	1/2	Version :	0
		Type :	Croquis
Adresse de l'immeuble :	23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON		
Origine du plan :	EX'IM		Bâtiment – Niveau :
			Croquis N°1



Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	97171 GROBOST		
N° planche :	2/2	Version :	0
		Type :	Croquis
Adresse de l'immeuble :	23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON		
Origine du plan :	EX'IM		Bâtiment – Niveau :
			Croquis N°2



**ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES**

E.21116157.0.PDF



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible  
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT072303-41826 EN DATE DU 03/04/2023**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

**Client :**

DIABAT EX IM EXPLOITATION (25)  
M. Frédéric VILAIN  
3 Rue de Dole  
25000 BESANCON

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0723-18944  
Echantillon ITGA : IT072303-41826  
Reçu au laboratoire le : 29/03/2023

**Réf. Client :**

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	97171 GROBOST-30195-84219-7292-101209382
Dossier client	GROBOST Robert + - 23 rue de l'oratoire - 25000 - BESANÇON
Echantillon	P001 - Bardeaux bitumineux - Non peint - Toiture - Couverture
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons

**Préparation**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

**Technique Analytique**

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶ Matériau bitumineux noir avec gravillons	META (B) le 03/04/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : SEK

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Wesley LAFORET Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 23

Page 1 / 1

## ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### **a. Conditionnement des déchets**

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

## ANNEXE 5 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES

## ATTESTATION(S)



### ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnosticur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

#### EX'IM EXPLOITATION

**843 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 59700 MARCQ EN BAROEUL  
ET ses établissements secondaires (LE HAVRE,FOUGERES,TRESSES,IVRY SUR SEINE,BESANCON,  
ISSOUDUN, LE MANS, TOURS, CESSON SEVIGNE, AMIENS) Adhérent n°A029**

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 090 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances- TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3

- Assainissement Collectif et non Collectif
  - Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
  - Diagnostic Mèrulle (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
  - Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
  - Diagnostic accessibilité aux Handicapés
  - Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
  - Diagnostic Eco Prêt
  - Diagnostic Pollution des sols
  - Diagnostic Radon
  - Mesures d'empoussièrment par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
    - Les mesures d'empoussièrment en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
    - Les mesures d'empoussièrment en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
    - Les mesures d'empoussièrment en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
  - Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
  - Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.
- Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.**
- Mission de coordination SPS
  - RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
  - Audit énergétique pour les Maisons individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
  - Audit énergétique pour copropriété (F)
  - Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
  - Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
  - Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
  - Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
  - Audit sécurité piscine
  - Evaluation immobilière
  - Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
  - Diagnostic légionnelle
  - Diagnostic incendie
  - Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
  - Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
  - Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
  - Diagnostic de décence du logement
  - Expertise judiciaire et para judiciaire
  - Expertise extra juridictionnelle
  - Contrôle des combles
  - Etat des lieux des biens neuf

AXA France IARD SA  
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3

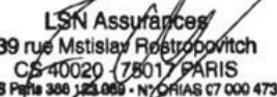
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Qualité de l'Air Intérieur

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :  
**2 000 000 € par sinistre et 3 000 000 € par année d'assurance.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 21/12/2022  
Pour servir et valoir ce que de droit.  
POUR L'ASSUREUR :  
LSN, par délégation de signature :

  
LSN Assurances  
39 rue Mstislav Rostropovitch  
CS 40020 - 75017 PARIS  
RCS Paris 386 123 089 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA  
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

**BUREAU VERITAS**  
Certification



Certificat  
Attribué à  
**VILAIN Frédéric**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/02/2022	21/02/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/02/2022	21/02/2029

Date : 08/02/2022

Numéro de certificat : 13305580

**Laurent Croguennec, Président**

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX.



# CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

## A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

## B Objet du CREP

Les parties privatives  Avant la vente

Occupées  Ou avant la mise en location

Par des enfants mineurs :  Oui  Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble  Avant travaux

## C Adresse du bien

**23 rue de l'oratoire  
25000 BESANÇON**

## D Propriétaire

Nom : **Monsieur GROBOST Robert**  
Adresse : **23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON**

## E Commanditaire de la mission

Nom : **Monsieur GROBOST Robert** Adresse : **23 rue de l'oratoire**  
Qualité : **25000 BESANÇON**

## F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Fondis** Nature du radionucléide : **109Cd**  
Modèle de l'appareil : **FenX** Date du dernier chargement de la source : **24/03/2021**  
N° de série : **2-1105** Activité de la source à cette date : **850MBq**

## G Dates et validité du constat

N° Constat : **97171 GROBOST P** Date du rapport : **27/03/2023**  
Date du constat : **24/03/2023** Date limite de validité : **Aucune**

## H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
243	65	26,75 %	178	73,25 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

**Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence**

## I Auteur du constat

<p style="text-align: center;">Signature</p> <p style="text-align: center;"><b>EX'IM EXPLOITATION</b> Au capital de 307 500 € 3 rue de Dole 25000 BESANÇON Tél : 03 81 50 52 40 - exim25@exim.fr SIREN : 440 838 860 - APE : 7120B TVA FR65 440 838 860</p>	<p>Cabinet : <b>EXIM EXPLOITATION</b> Nom du diagnostiqueur : <b>VILAIN Frédéric</b> Organisme d'assurance : <b>AXA</b> Police : <b>10583929904</b></p>
---	---

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
Liste des locaux visites .....	3
Liste des locaux non visites .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	5
STRATEGIE DE MESURAGE .....	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5

### CROQUIS ..... 7

### RESULTATS DES MESURES ..... 9

### COMMENTAIRES ..... 22

### LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 22

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	23
---	----

### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 23

### ANNEXES ..... 24

NOTICE D'INFORMATION .....	24
----------------------------	----

## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>VILAIN Frédéric</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS, 9 Cours du Triangle 92800 PUTEAUX</b> Numéro de Certification de qualification : <b>13305580</b> Date d'obtention : <b>05/05/2022</b>
--	--

### 2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : <b>CODEP-NAN-2018-030881</b>	Date d'autorisation : Expire-le : <b>31/03/2023</b>
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **OCR CIRRA+, PCR externe Pierre MUGLIONI**

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon :	Concentration : mg/cm <sup>2</sup>
N° NIST de l'étalon :	Incertitude : mg/cm <sup>2</sup>

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	24/03/2023	1,04
En fin du CREP	358	24/03/2023	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
Nom du contact : <b>NC</b>	

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : <b>avant 1949</b>	Nombre de cages d'escalier : <b>2</b>
Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de niveaux : <b>2</b>

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : <b>23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON</b>	Bâtiment :
Type : <b>Maison individuelle</b>	Entrée/cage n° :
Nombre de Pièces : <b>6</b>	Etage :
Référence Cadastre : <b>NC</b>	Situation sur palier :
	Destination du bâtiment : <b>Habitation individuelles</b> (Maisons)

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

### 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	Cuisine d'été	1er SS
2	Entrée	RDC
3	Cuisine	RDC
4	Placard n°1	RDC
5	Veranda	RDC
6	Salon	RDC
7	Bureau	RDC
8	SDB	RDC
9	WC n°1	RDC
10	Chambre n°1	RDC
11	Cage d'escalier n°1	RDC
12	Cage d'escalier n°2	1er
13	Dgt n°1	1er
14	Chambre n°2	1er
15	Chambre n°3	1er
16	Mezzanine n°1	1er
17	Mezzanine n°2	1er
18	Placard n°2	1er
19	Combles n°1	1er
20	Chambre n°4	1er
21	Combles n°2	1er
22	WC n°2	1er
23	Placard n°3	1er

### 2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

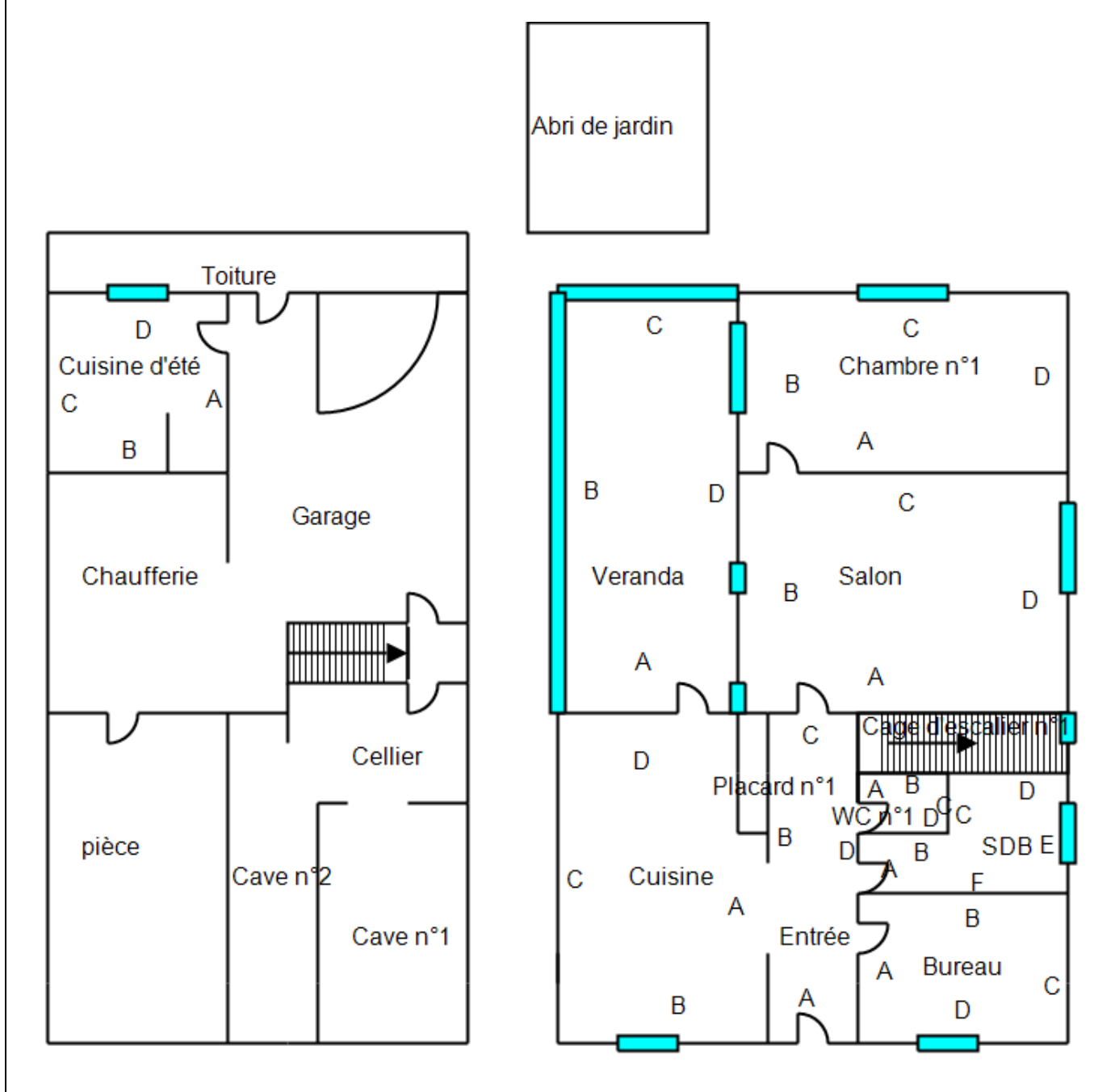
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

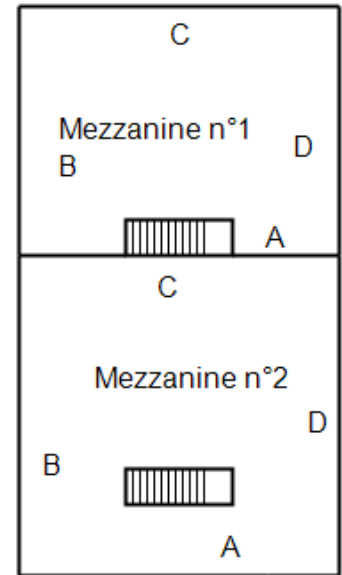
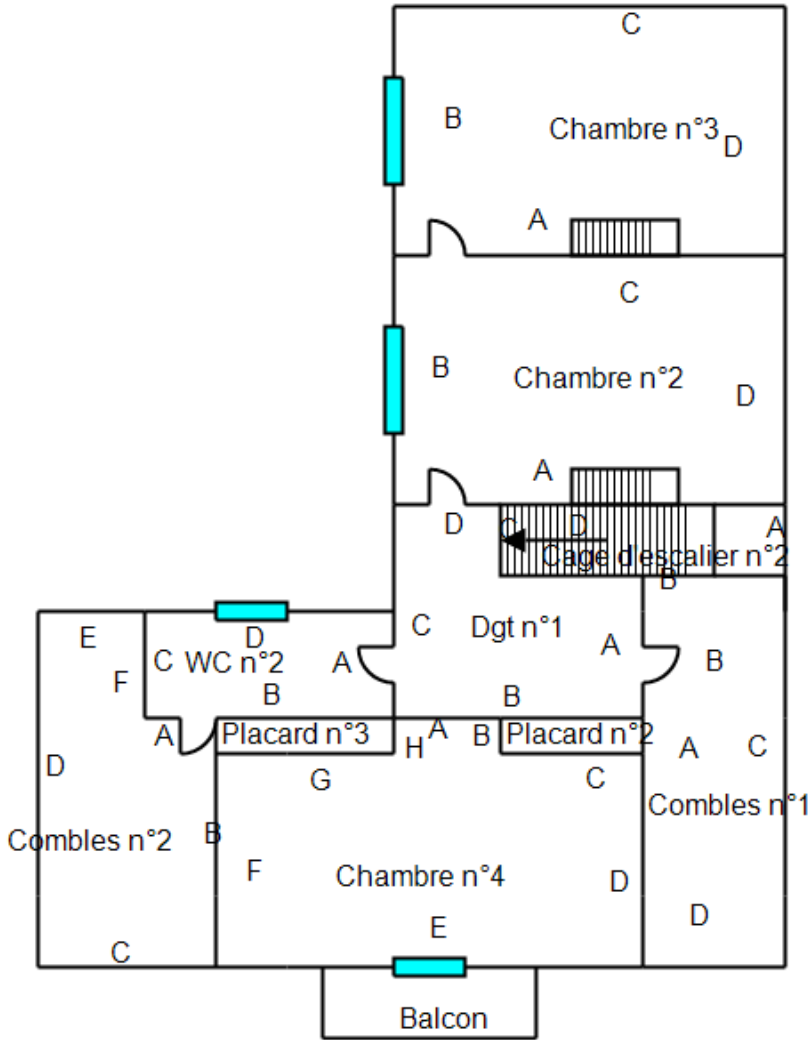
5 CROQUIS

Croquis N°1



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Croquis N°2



## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Cuisine d'été (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,08	0	
3					MD	ND		0,09		
4	B	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,12	0	
5					MD	ND		0,1		
6	C	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,14	0	
7					MD	ND		0,08		
8	D	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,13	0	
9					MD	ND		0,12		
10	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	C	ND		0,08	0	
11					MD	ND		0,13		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

### Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Porte n°1 Dormant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
12	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,11	0	
13					MD	ND		0,07		
46	B	Fenêtre Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
47					MD	ND		0,07		
48	B	Fenêtre Volet	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
49					MD	ND		0,09		
22	B	Porte n°2 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
23					MD	ND		0,16		
24	B	Porte n°2 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,12	0	
25					MD	ND		0,16		
14	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,14	0	
15					MD	ND		0,11		
26	C	Porte n°3 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
27					MD	ND		0,07		
28	C	Porte n°3 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
29					MD	ND		0,09		
16	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,15	0	
17					MD	ND		0,07		
30	D	Porte n°4 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
31					MD	ND		0,11		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
32	D	Porte n°4 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
33					MD	ND		0,13		
34	D	Porte n°5 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
35					MD	ND		0,08		
36	D	Porte n°5 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
37					MD	ND		0,12		
38	D	Porte n°6 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,15	0	
39					MD	ND		0,13		
40	D	Porte n°6 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
41					MD	ND		0,14		
42	D	Porte n°7 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
43					MD	ND		0,12		
44	D	Porte n°7 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
45					MD	ND		0,1		
18	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,2	0	
19					MD	ND		0,13		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
20	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
21					MD	ND		0,14		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>22</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
50	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0	
51					MD	ND		0,13		
	B	Fenêtre Dormant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Volet	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
52	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0	
53					MD	ND		0,11		
54	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
55					MD	ND		0,16		
	D	Porte Dormant extérieur	Aluminium	Non peint						Non peint
	D	Porte Dormant intérieur	Aluminium	Non peint						Non peint
	D	Porte Ouvrant extérieur	Aluminium	Non peint						Non peint
	D	Porte Ouvrant intérieur	Aluminium	Non peint						Non peint
56	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
57					MD	ND		0,07		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
58	E	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,11	0	
59					MD	ND		0,11		
60	F	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0	
61					MD	ND		0,11		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
62	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
63					MD	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Placard n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
	A	Porte Dormant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
64	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0	
65					MD	ND		0,12		
66	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0	
67					MD	ND		0,13		
68	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0	
69					MD	ND		0,11		
70	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
71					MD	ND		0,07		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
72	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
73					MD	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Veranda (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
74	A	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,07	0	
75					MD	ND		0,08		
	B	Fenêtre n°1 Dormant extérieur	Aluminium	Peinture						Non peint
	B	Fenêtre n°1 Dormant intérieur	Aluminium	Peinture						Non peint
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Aluminium	Peinture						Non peint
	B	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Aluminium	Peinture						Non peint
	B	Fenêtre n°1 Volet	Aluminium	Peinture						Non peint

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
78	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0		
79					MD	ND		0,07			
	C	Fenêtre n°2	Dormant extérieur	Aluminium	Peinture					Non peint	
	C	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	Aluminium	Peinture					Non peint	
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Aluminium	Peinture					Non peint	
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Aluminium	Peinture					Non peint	
	C	Fenêtre n°2	Volet	Aluminium	Peinture					Non peint	
80	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0		
81					MD	ND		0,08			
76	D	Mur	Béton	Peinture	C	ND		0,12	0		
77					MD	ND		0,11			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Salon (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
100	A	Escalier	Ensemble des contre-marches	Béton	pvc	C	ND	0,13	0	
101						MD	ND	0,11		
102	A	Escalier	Ensemble des marches	Béton	pvc	C	ND	0,17	0	
103						MD	ND	0,12		
104	A	Escalier	Planche de trémie	Béton	Peinture	C	ND	0,07	0	
105						MD	ND	0,1		
92	A	Porte n°1	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,15	0	
93						MD	ND	0,09		
94	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,12	0	
95						MD	ND	0,08		
82	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,15	0	
83					MD	ND		0,19		
	B	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Aluminium	pvc					Non peint
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Aluminium	pvc					Non peint
	B	Fenêtre n°1	Volet	pvc	pvc					Elément postérieur à 1949
84	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,11	0	
85					MD	ND		0,1		
	C	Fenêtre n°2	Dormant intérieur	pvc	pvc					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	pvc	pvc					Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°2	Volet	pvc	pvc					Elément postérieur à 1949
96	C	Porte n°2	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,19	0	
97						MD	ND	0,09		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
98	C	Porte n°2 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
99					MD	ND		0,12		
86	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0	
87					MD	ND		0,1		
90	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0	
91					MD	ND		0,17		
	Plafond	plafond n°1	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
88	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
89					MD	ND		0,13		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Bureau (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
114	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
115					MD	ND		0,13		
116	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
117					MD	ND		0,11		
106	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,11	0	
107					MD	ND		0,14		
108	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0	
109					MD	ND		0,15		
110	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0	
111					MD	ND		0,11		
	D	Fenêtre Dormant intérieur	Aluminium	pvc						Non peint
	D	Fenêtre Ouvrant intérieur	Aluminium	pvc						Non peint
	D	Fenêtre Volet	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949
112	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,1	0	
113					MD	ND		0,1		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
118	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,12	0	
119					MD	ND		0,14		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : SDB (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
124	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
125					MD	ND		0,16		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
126	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,17	0			
127					MD	ND		0,13				
120	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0			
121					MD	ND		0,08				
122	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,14	0			
123					MD	ND		0,07				
	C	Mur	plâtre	Carrelage						Non peint		
	D	Mur	plâtre	Carrelage						Non peint		
	E	Fenêtre Dormant intérieur	Aluminium	pvc						Non peint		
	E	Fenêtre Ouvrant intérieur	Aluminium	pvc						Non peint		
	E	Fenêtre Volet	pvc	pvc						Élément postérieur à 1949		
	E	Mur	plâtre	Carrelage						Non peint		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Élément postérieur à 1949		
	Toutes zones	Plinthes	plâtre	Carrelage						Non peint		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : WC n°1 (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
136	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,07	0			
137					MD	ND		0,08				
138	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0			
139					MD	ND		0,15				
128	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0			
129					MD	ND		0,14				
130	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,14	0			
131					MD	ND		0,11				
132	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0			
133					MD	ND		0,13				
134	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0			
135					MD	ND		0,07				
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Élément postérieur à 1949		
140	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,14	0			
141					MD	ND		0,09				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
148	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
149					MD	ND		0,14		
150	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,11	0	
151					MD	ND		0,1		
142	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0	
143					MD	ND		0,13		
152	B	Fenêtre n°1 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,12	0	
153					MD	ND		0,1		
154	B	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
155					MD	ND		0,1		
144	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0	
145					MD	ND		0,09		
158	C	Fenêtre n°2 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,17	0	
159					MD	ND		0,14		
160	C	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
161					MD	ND		0,13		
146	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0	
147					MD	ND		0,11		
162	C	porte placard	bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
163					MD	ND		0,09		
164	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,15	0	
165					MD	ND		0,09		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
156	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,12	0	
157					MD	ND		0,14		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Cage d'escalier n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
174	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
175					MD	ND		0,05		
176	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
177					MD	ND		0,15		
166	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0	
167					MD	ND		0,09		
168	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,15	0	
169					MD	ND		0,11		
170	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,11	0	
171					MD	ND		0,08		
172	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
173					MD	ND		0,11			
178	Plafond	Plafond	plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0		
179					MD	ND		0,17			
180	Toutes zones	Escalier Ensemble des contre-marches	Béton	pvc	C	ND		0,09	0		
181					MD	ND		0,1			
182	Toutes zones	Escalier Ensemble des marches	Béton	pvc	C	ND		0,07	0		
183					MD	ND		0,13			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Cage d'escalier n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
184	A	Mur	plâtre	Crépi	C	ND		0,08	0		
185					MD	ND		0,09			
186	B	Mur	plâtre	Crépi	C	ND		0,15	0		
187					MD	ND		0,14			
188	C	Mur	plâtre	Crépi	C	ND		0,13	0		
189					MD	ND		0,13			
192	D	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,07	0		
193					MD	ND		0,13			
194	D	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,12	0		
195					MD	ND		0,17			
190	D	Mur	plâtre	Crépi	C	ND		0,1	0		
191					MD	ND		0,08			
196	Plafond	Plafond	bois	Peinture	C	ND		0,07	0		
197					MD	ND		0,11			
198	Toutes zones	Escalier Ensemble des contre-marches	Béton	pvc	C	ND		0,12	0		
199					MD	ND		0,09			
200	Toutes zones	Escalier Ensemble des marches	Béton	pvc	C	ND		0,07	0		
201					MD	ND		0,08			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dgt n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
210	A	Porte n°1 Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
211					MD	ND		0,11		
212	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
213					MD	ND		0,05		
202	A	Mur	plâtre	Crépi	C	ND		0,1	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
203					MD	ND		0,15		
216	B	Porte n°2	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,11	0	
217						MD	ND	0,09		
218	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,15	0	
219						MD	ND	0,12		
204	B	Mur	bois	Peinture	C	ND	0,08	0		
205					MD	ND	0,08			
220	C	Porte placard	bois	pvc	C	ND	0,09	0		
221					MD	ND	0,09			
206	C	Mur	plâtre	Crépi	C	ND	0,13	0		
207					MD	ND	0,08			
208	D	Mur	plâtre	Crépi	C	ND	0,1	0		
209					MD	ND	0,08			
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
214	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND	0,11	0		
215					MD	ND	0,14			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
228	A	Porte n°1	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,15	0	
229						MD	ND	0,13		
230	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,13	0	
231						MD	ND	0,1		
222	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND	0,11	0		
223					MD	ND	0,08			
232	B	Fenêtre	Dormant intérieur	pvc	pvc	C	ND	0,09	0	
233						MD	ND	0,09		
234	B	Fenêtre	Ouvrant intérieur	pvc	pvc	C	ND	0,15	0	
235						MD	ND	0,19		
224	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND	0,16	0		
225					MD	ND	0,08			
238	C	Porte n°2	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,1	0	
239						MD	ND	0,1		
240	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND	0,1	0	
241						MD	ND	0,14		
226	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND	0,2	0		
227					MD	ND	0,13			
242	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND	0,09	0		
243					MD	ND	0,1			
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
236	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
237					MD	ND		0,07		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Chambre n°3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
250	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
251					MD	ND		0,12		
252	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
253					MD	ND		0,05		
244	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,1	0	
245					MD	ND		0,15		
254	B	Fenêtre Dormant intérieur	pvc	pvc	C	ND		0,15	0	
255					MD	ND		0,13		
256	B	Fenêtre Ouvrant intérieur	pvc	pvc	C	ND		0,12	0	
257					MD	ND		0,08		
246	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0	
247					MD	ND		0,07		
248	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
249					MD	ND		0,12		
260	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,19	0	
261					MD	ND		0,15		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
258	Toutes zones	Plinthes	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
259					MD	ND		0,14		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Mezzanine n°1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
262	A	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,12	0	
263					MD	ND		0,12		
264	B	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
265					MD	ND		0,13		
266	C	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
267					MD	ND		0,09		
268	D	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
269					MD	ND		0,1		
270	Plafond	Plafond	bois	Peinture	C	ND		0,15	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
271					MD	ND		0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Mezzanine n°2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
272	A	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0	
273					MD	ND		0,11		
274	B	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,07	0	
275					MD	ND		0,1		
276	C	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
277					MD	ND		0,12		
278	D	Mur	bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
279					MD	ND		0,2		
280	Plafond	Plafond	bois	Peinture	C	ND		0,1	0	
281					MD	ND		0,15		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>5</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Placard n°2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
290	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0	
291					MD	ND		0,12		
292	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0	
293					MD	ND		0,11		
282	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,11	0	
283					MD	ND		0,07		
284	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0	
285					MD	ND		0,15		
286	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,15	0	
287					MD	ND		0,09		
288	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0	
289					MD	ND		0,07		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Combles n°1 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations	
294	A	Porte	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0		
295						MD	ND		0,11			
296	A	Porte	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0		
297						MD	ND		0,11			
	A	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	B	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	C	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	D	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>6</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Chambre n°4 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations	
304	A	Porte	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,13	0		
305						MD	ND		0,14			
306	A	Porte	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,14	0		
307						MD	ND		0,1			
298	A	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0		
299						MD	ND		0,11			
300	B	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,13	0		
301						MD	ND		0,1			
302	C	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,18	0		
303						MD	ND		0,12			
310	D	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,12	0		
311						MD	ND		0,12			
	E	Fenêtre	Dormant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949	
	E	Fenêtre	Ouvrant intérieur	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949	
	E	Fenêtre	Volet	pvc	pvc						Elément postérieur à 1949	
312	E	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0		
313						MD	ND		0,12			
314	F	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0		
315						MD	ND		0,07			
316	G	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,08	0		
317						MD	ND		0,14			
318	H	Mur		plâtre	Peinture	C	ND		0,09	0		
319						MD	ND		0,08			
	Plafond	plafond		bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
308	Toutes zones	Plinthes		bois	Peinture	C	ND		0,13	0		
309						MD	ND		0,1			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>15</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Combles n°2 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
320	A	Porte	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,13	0		
321						MD	ND		0,13			
322	A	Porte	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,08	0		
323						MD	ND		0,14			
	A	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	B	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	C	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	D	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	E	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
	F	Mur		Béton	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : WC n°2 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
332	A	Porte n°1	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,05	0		
333						MD	ND		0,07			
334	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,09	0		
335						MD	ND		0,1			
324	A	Mur		plâtre	Crépi	C	ND		0,13	0		
325						MD	ND		0,08			
338	B	Porte n°2	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0		
339						MD	ND		0,07			
340	B	Porte n°2	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,07	0		
341						MD	ND		0,1			
326	B	Mur		plâtre	Crépi	C	ND		0,11	0		
327						MD	ND		0,07			
328	C	Mur		plâtre	Crépi	C	ND		0,2	0		
329						MD	ND		0,11			
342	D	Fenêtre	Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,11	0		
343						MD	ND		0,11			
344	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,1	0		
345						MD	ND		0,13			
330	D	Mur		plâtre	Crépi	C	ND		0,11	0		
331						MD	ND		0,09			
	Plafond	plafond		bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
336	Toutes zones	Plinthes		bois	Peinture	C	ND		0,13	0		
337						MD	ND		0,14			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Local : Placard n°3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
354	A	Porte Dormant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,13	0	
355					MD	ND		0,14		
356	A	Porte Ouvrant intérieur	bois	Peinture	C	ND		0,18	0	
357					MD	ND		0,08		
346	A	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
347					MD	ND		0,11		
348	B	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
349					MD	ND		0,12		
350	C	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
351					MD	ND		0,06		
352	D	Mur	plâtre	Peinture	C	ND		0,07	0	
353					MD	ND		0,12		
	Plafond	plafond	bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**LEGENDE**

<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite
	<b>MG</b> : au Milieu à Gauche	<b>C</b> : au Centre	<b>MD</b> : au Milieu à Droite
	<b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé		<b>NV</b> : Non visible
	<b>EU</b> : Etat d'usage		<b>D</b> : Dégradé

**7 COMMENTAIRES**

Néant

**8 LES SITUATIONS DE RISQUE**

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

**10 ANNEXES**

**NOTICE D'INFORMATION**

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## Récapitulatif des mesures positives

### Local : Cuisine d'été (1er SS)

Aucune mesure positive

### Local : Entrée (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Cuisine (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Placard n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Veranda (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Salon (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Bureau (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : SDB (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Cage d'escalier n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Cage d'escalier n°2 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Dgt n°1 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°2 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°3 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Mezzanine n°1 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Mezzanine n°2 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Placard n°2 (1er)



Aucune mesure positive

**Local : Combles n°1 (1er)**

Aucune mesure positive

**Local : Chambre n°4 (1er)**

Aucune mesure positive

**Local : Combles n°2 (1er)**

Aucune mesure positive

**Local : WC n°2 (1er)**

Aucune mesure positive

**Local : Placard n°3 (1er)**

Aucune mesure positive

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

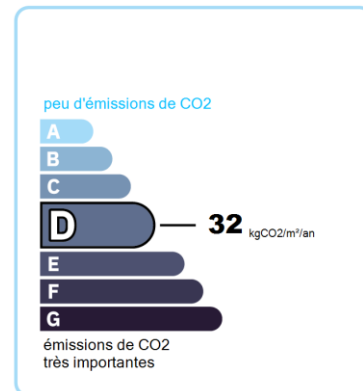
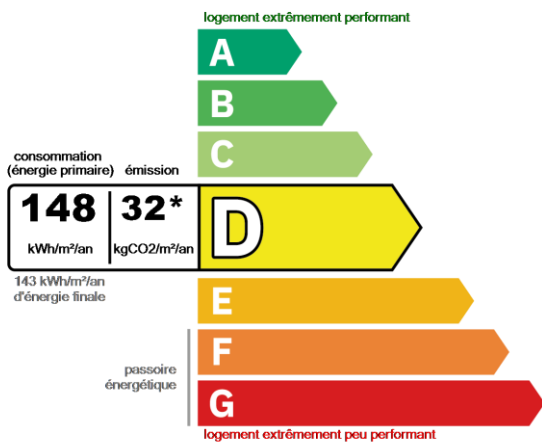
n° : 2325E1061342X  
établi le : 27/03/2023  
valable jusqu'au : 26/03/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)

adresse : **23 rue de l'oratoire, 25000 BESANÇON**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1949  
surface habitable : **119,22 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : GROBOST Robert  
adresse : 23 rue de l'oratoire, 25000 BESANÇON

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 3820 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 19792 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1235 €** et **1671 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

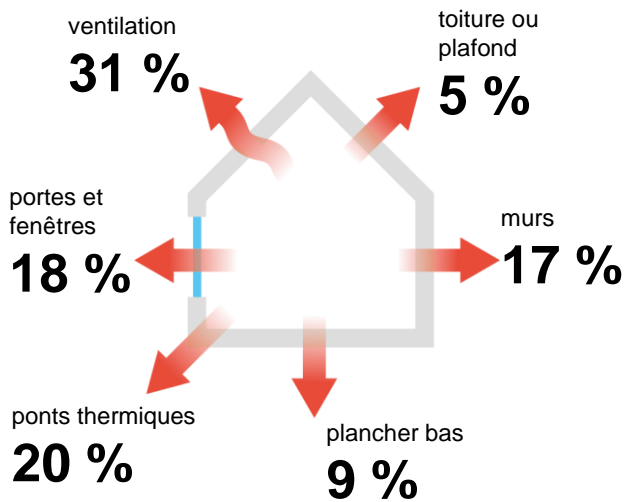
**EXIM EXPLOITATION 25**  
3 rue de Dole  
25000 BESANCON  
diagnostiqueur :  
Frédéric VILAIN  
tel : 02.85.29.45.5203.81.50.52.40  
email : [exim25@exim.fr](mailto:exim25@exim.fr)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  
organisme de certification : BUREAU VERITAS  
9 Cours du Triangle  
92800 PUTEAUX  
n° de certification : 13305580

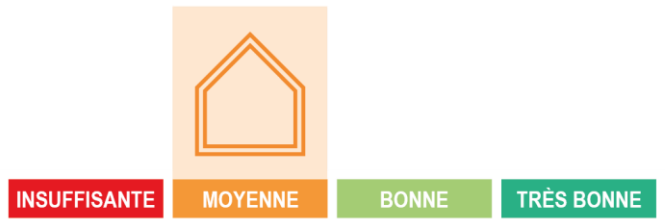


EXIM EXPLOITATION  
Au capital de 307 500 €  
3 rue de Dole  
25000 BESANCON  
Tél : 03 81 50 52 40 [www.exim.fr](http://www.exim.fr)  
SIREN : 440 838 868 - APE : 71203  
TVA n° FR 440 838 860

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

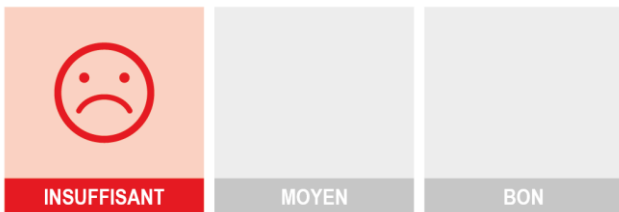


### Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	14179 (14179 éf)	Entre 954€ et 1 290€	76%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	2514 (2514 éf)	Entre 169€ et 229€	14%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	510 (222 éf)	Entre 54€ et 74€	5%
auxiliaires	électrique	540 (235 éf)	Entre 58€ et 78€	5%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>17 743 kWh</b> (17 149 kWh é.f.)	Entre 1 235€ et 1 671€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 118,67l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -19,3% sur votre facture **soit -216 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

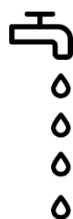
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 118,67l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

49l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -26% sur votre facture **soit -52 € par an**

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement




	description	isolation
 murs	Mur 6 Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Ouest Blocs de béton creux donnant sur Véranda non chauffée, loggia fermée, isolation inconnue Mur 1 Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	<b>insuffisante</b>
 plancher bas	Plancher 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Local non chauffé, isolé Plancher 2 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Sous-sol non chauffé, isolation inconnue	<b>bonne</b>
 toiture / plafond	Plafond 1 Combles aménagés sous rampants donnant sur Combles aménagés, isolé	<b>insuffisante</b>
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 14 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - survitrage vertical (e = 6 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - survitrage vertical (e = 6 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Porte isolée avec double vitrage	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Gaz naturel installation en 1995, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installation en 1995, individuel, production instantanée.
 ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

## Recommandations d'amélioration de la performance






Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

## Les travaux essentiels montant estimé : 3002 à 3936 €

lot	description	performance recommandée
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W
 ventilation	Installer une VMC simple flux : Installation d'une VMC simple Flux Hygroréglable type A Éviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air.	

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 9000 à 16000 €

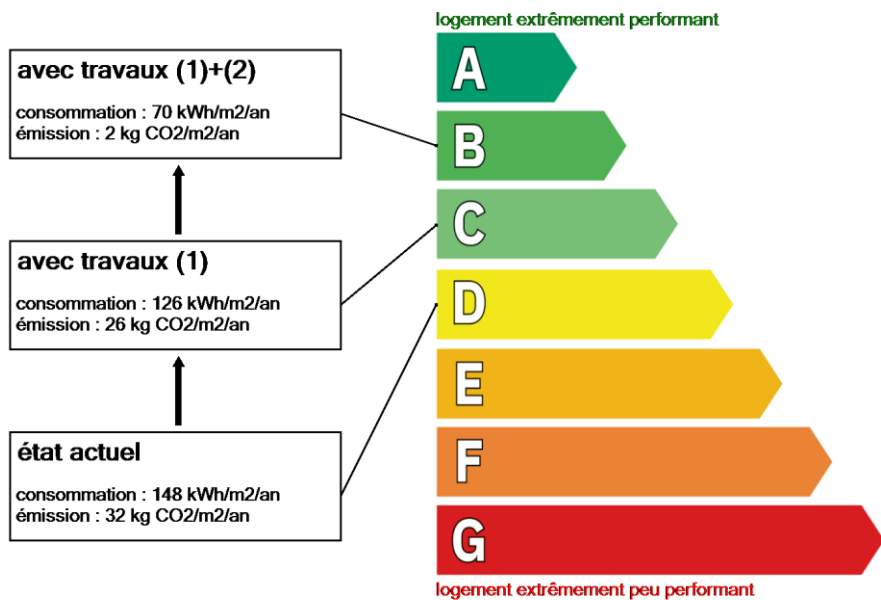
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Pompe à chaleur Air/Eau :	

## Commentaire:

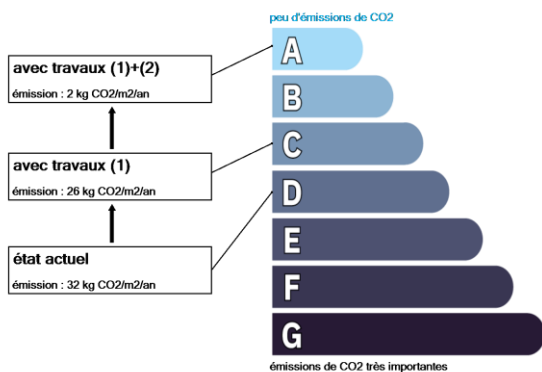
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS, 9 Cours du Triangle 92800 PUTEAUX

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2325E1061342X**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **24/03/2023**








































### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions de vie standard, expliquent les divergences entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle du calcul.







































	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		25 - Doubs
	Altitude	donnée en ligne	270
	Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	valeur estimée	1949
	Surface habitable du logement	observée ou mesurée	119,22
	Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2
	Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,5

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Mur 1	Surface	observée ou mesurée	13,37 m <sup>2</sup>
		Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	observée ou mesurée	23 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	observée ou mesurée	9 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Mur 2	Surface	observée ou mesurée	11,5 m <sup>2</sup>
		Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	observée ou mesurée	23 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	observée ou mesurée	9 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Mur 5	Surface	observée ou mesurée	8,05 m <sup>2</sup>	
		observée ou mesurée	8,05 m <sup>2</sup>	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	9 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	3,87 m <sup>2</sup>
<b>Mur 3</b>	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Véranda non chauffée, loggia fermée
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	26,36 m <sup>2</sup>
<b>Mur 6</b>	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	9 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	15,1 m <sup>2</sup>
<b>Mur 4</b>	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Véranda non chauffée, loggia fermée
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	46,5 m <sup>2</sup>
<b>Plafond 1</b>	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles aménagés
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	46,5 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	46,5 m <sup>2</sup>









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Plancher 1	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non	
	Surface	 observée ou mesurée	37 m <sup>2</sup>	
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Cellier	
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	37 m <sup>2</sup>	
	Surface Aue	 observée ou mesurée	37 m <sup>2</sup>	
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 observée ou mesurée	Non	
Plancher 2	Surface	 observée ou mesurée	36,4 m <sup>2</sup>	
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue	
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	22,6 m	
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	36,4 m <sup>2</sup>	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
Fenêtre 6	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,7 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Survitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 10	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,36 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes		








































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,32 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 7	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,7 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Survitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
Fenêtre 1	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	3,4 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
















## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 5	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,76 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 9	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,54 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 3	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,89 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord









## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 8	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,1 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 2	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,98 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Porte 1	Type de porte	 observée ou mesurée
Surface		 observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui
Linéaire Plancher 2 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 1 : ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,3 m
Linéaire Plancher 2 Mur 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
Linéaire Plancher 2 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,45 m
Linéaire Plancher 2 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	8,35 m









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Plancher 2 Mur 5</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 5 : ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
<b>Linéaire Plancher 2 Mur 6</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 6 : ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
<b>Linéaire Mur 1 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,3 m
<b>Linéaire Mur 2 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
<b>Linéaire Mur 3 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,45 m
<b>Linéaire Mur 4 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,35 m
<b>Linéaire Mur 5 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
<b>Linéaire Mur 6 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
<b>Linéaire Mur 1 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,3 m
<b>Linéaire Mur 2 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
<b>Linéaire Mur 3 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,45 m
<b>Linéaire Mur 4 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,35 m
<b>Linéaire Mur 5 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m
<b>Linéaire Mur 6 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
<b>Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITE

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 5 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 1 (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 2 (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 5 (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 6 (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 1</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 3</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

























## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 4</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 4</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 4</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 4</b>	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 5</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 6</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 6</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 6</b>	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,4 m
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 3</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Porte 1 Mur 1</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Véranda 1</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Orientation de l'espace tampon solarisé	 observée ou mesurée	Double Orientation : Est / Nord
	Surface(s)	 observée ou mesurée	Baie 1 : 12,75 m <sup>2</sup> Baie 2 : 4,03 m <sup>2</sup>
	Vitrages(s)	 observée ou mesurée	Baie 1 : Double vitrage Baie 2 : Double vitrage
	Orientation(s)	 observée ou mesurée	Baie 1 : Ouest Baie 2 : Nord
	Menuiserie(s)	 observée ou mesurée	Baie 1 : Métallique avec rupteur Baie 2 : Métallique avec rupteur
	Inclinaison(s)	 observée ou mesurée	Baie 1 : Verticale Baie 2 : Verticale

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
équipements	Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
		Surface chauffée	 observée ou mesurée	119,22 m <sup>2</sup>
		Année d'installation	 observée ou mesurée	1995
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
		Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
		QP0	 valeur par défaut	0,28 kW
		Pn	 observée ou mesurée	24 kW
		Rpn	 valeur par défaut	86,72 %
		Rpint	 valeur par défaut	84,09 %
		Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	119,22 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central	
	Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température	
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non	
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard	
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel	
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non	
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non	
	Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation naturelle par conduit
		Année installation	 valeur par défaut	1949
		Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non
Menuiseries avec joints		 observée ou mesurée	Oui	

# RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

## A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

### • Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment :  appartement  
 maison individuelle

Nature du gaz distribué :  GN

GPL

Air propane ou butané

Distributeur de gaz : GrDF

Installation alimentée en gaz :  OUI  NON

Rapport n° : 97171 GROBOST GAZ

### • Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : 23 rue de l'oratoire  
 25000 BESANÇON

Escalier :

Bâtiment :

N° de logement :

Etage :

Numéro de Lot :

Réf. Cadastre : NC

Date du Permis de construire :

## B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

### • Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : Monsieur GROBOST

Prénom : Robert

Adresse : 23 rue de l'oratoire  
 25000 BESANÇON

### • Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom

Adresse :

### • Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : Monsieur GROBOST

Prénom : Robert

Adresse : 23 rue de l'oratoire  
 25000 BESANÇON

Téléphone : 06 21 26 26 33

Numéro de point de livraison gaz

Ou  Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou  A défaut le numéro de compteur

Numéro : 1618B1381955

## C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

### • Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : VILAIN Frédéric

Raison sociale et nom de l'entreprise :

EXIM EXPLOITATION

Adresse : 3 rue de Dole  
 25000 BESANCON

N° Siret : 44083886000094

### • Désignation de la compagnie d'assurance

Nom : AXA

N° de police : 10583929904

Date de validité : 31/12/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS

9 Cours du Triangle

92800 PUTEAUX le 05/05/2022

N° de certification : 13305580

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022

## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR <sup>(4)</sup>				Observations			
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)			Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation						
Chauffage + chauffe-eau	Raccordé						
VIESSMANN	24,00	46,25					
GAZOLA	Chaufferie - Mur A						

Autres appareils			Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie	
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné	
Modèle	Localisation			
Appareil de cuisson	Non raccordé		Anomalie(s) : 8a1 - 19.1	
NC	4,50			
NC	Cuisine - Mur A			

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> ou 32c <sup>(7)</sup>	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<b>Risques Encourus</b>				
19.2	A2	La section de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est manifestement insuffisante (section d'orifice ou nombre de modules)	Chaufferie Appareil 1 VIESSMANN GAZOLA (Chauffage + chauffe-eau)	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.</i>				
19.1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air.	Cuisine Appareil 1 NC NC (Appareil de cuisson)	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.</i>				



8a1	<b>A1</b>	<b>Au moins un organe de coupure d'appareil est absent</b>	<b>Cuisine</b> <b>Appareil 1 NC NC (Appareil de cuisson)</b>
-----	-----------	--	---

*L'absence d'OCA ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.*

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) <b>DGI</b> ( <b>D</b> anger <b>G</b> rave et <b>I</b> mmédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndicat ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

## **F** IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

### Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

### Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

## **G** CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation** de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.
- Justificatif** d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant

## H CONCLUSION

- L'installation ne comporte **aucune anomalie**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.  
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz


## I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
  - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

## J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

## K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

<b>Signature / cachet de l'entreprise</b>   <p><b>EX'IM EXPLOITATION</b>          Au capital de 307 500 €          3 rue de Dole          25000 BESANCON          Tél : 03 81 50 52 40 - exim25@exim.fr          SIREN : 440 838 860 - APE : 7120B          TVA FR65 440 838 860</p>	<b>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</b> Visite effectuée le : <b>24/03/2023</b> Fait à <b>BESANCON</b> le <b>27/03/2023</b> Rapport n° : <b>97171 GROBOST GAZ</b> Date de fin de validité : <b>26/03/2026</b> Nom / Prénom du responsable : <b>LHOTEL Audrey</b> Nom / Prénom de l'opérateur : <b>VILAIN Frédéric</b>
---	---

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Etat de l'installation intérieure de GAZ



ANNEXE – PHOTOS

Etat de l'installation intérieure de GAZ

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
 Département : **DOUBS**  
 Commune : **BESANÇON (25000 )** Date de construction : **avant 1949**  
 Adresse : **23 rue de l'oratoire** Année de l'installation : **> à 15 ans**  
 Lieu-dit / immeuble : Distributeur d'électricité : **Enedis**  
 Réf. Cadastre : **NC** Rapport n° : **97171 GROBOST ELEC**  
 ▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**  
 La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**  
 Nom / Prénom : **GROBOST Robert**  
 Tél. : **06 21 26 26 33** Email : **rgrobost@gmail.com**  
 Adresse : **23 rue de l'oratoire 25000 BESANÇON**  
 ▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
 Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
 Autre le cas échéant (préciser)   
 ▪

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**  
 Nom : **VILAIN**  
 Prénom : **Frédéric**  
 Nom et raison sociale de l'entreprise : **EXIM EXPLOITATION**  
 Adresse : **3 rue de Dole**  
**25000 BESANCON**  
 N° Siret : **44083886000094**  
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
 N° de police : **10583929904** date de validité : **31/12/2023**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS** , le 05/05/2022 , jusqu'au 04/05/2029  
 N° de certification : **13305580**

**4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

**5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.	Ex:entrée,garage...

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.				
B.3.3.2 b)	La section du CONDUCTEUR DE TERRE est insuffisante.				



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Ex:bureau,salon,cha mbres...	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	Prise(s) de courant sans broche de terre (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Ex:chambre 1 sur le mur A et C,chambre 2...	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	Prise(s) de courant avec broche de terre non reliée à la terre (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Ex:luminaires	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	Circuit(s) lumière et ou terminal sans terre (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 c)	La section du CONDUCTEURS DE PROTECTION, d'au moins un	Ex:section faible sur le 30mA du garage.			



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
	CIRCUIT est insuffisante.				

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Ex:wc à l'étage.	Type de fusible plus autorisé

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Prise à refixer .
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Manque cache de protection sur la boîte de dérivation dans le garage.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.		Matériel(s) et ou appareillage(s) vétuste(s)
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	Ex: fils méplat dans comble 1.	Matériel(s) et ou appareillage(s) inadapté(s) à l'usage

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Néant**



- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

**6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

**Néant**

**7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL**

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

<p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u> L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u> La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>


<b>9</b>	<b>IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :</b>
----------	--

**Néant**

<b>DATE, SIGNATURE ET CACHET</b>
----------------------------------

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **24/03/2023**  
 Date de fin de validité : **26/03/2026**  
 Etat rédigé à **BESANCON** Le **27/03/2023**  
 Nom : **VILAIN** Prénom : **Frédéric**



**EX'IM EXPLOITATION**  
 Au capital de 307 500 €  
 3 rue de Dole  
 25000 BESANCON  
 Tél : 03 81 50 52 40 - exim25@exim.fr  
 SIREN : 440 838 860 - APE : 7120B  
 TVA FR65 440 838 860

<b>ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES</b>
--



## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

*RAPPORT N° 97171 GROBOST*



## ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnosticur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

### EX'IM EXPLOITATION

843 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 59700 MARCQ EN BAROEUL

ET ses établissements secondaires (LE HAVRE,FOUGERES,TRESSES,IVRY SUR SEINE,BESANCON, ISSOUDUN, LE MANS, TOURS, CESSON SEVIGNE, AMIENS) Adhérent n°A029

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3

- Assainissement Collectif et non Collectif
  - Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
  - Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
  - Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
  - Diagnostic accessibilité aux Handicapés
  - Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
  - Diagnostic Eco Prêt
  - Diagnostic Pollution des sols
  - Diagnostic Radon
  - Mesures d'empoussièremment par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
    - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
    - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
    - Les mesures d'empoussièremment en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
  - Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
  - Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.
- Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.**
- Mission de coordination SPS
  - RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
  - Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
  - Audit énergétique pour copropriété (F)
  - Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
  - Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
  - Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance**
  - Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
  - Audit sécurité piscine
  - Evaluation immobilière
  - Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
  - Diagnostic légionnelle
  - Diagnostic incendie
  - Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
  - Elaboration de plans et croquis en phase APS, **à l'exclusion de toute activité de conception**
  - Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
  - Diagnostic de décence du logement
  - Expertise judiciaire et para judiciaire
  - Expertise extra juridictionnelle
  - Contrôle des combles
  - Etat des lieux des biens neuf

AXA France IARD SA  
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3

- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, **à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones**
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Qualité de l'Air Intérieur

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :  
**2 000 000 € par sinistre et 3 000 000 € par année d'assurance.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 21/12/2022  
 Pour servir et valoir ce que de droit.  
 POUR L'ASSUREUR :  
 LSN, par délégation de signature :

**LSN Assurances**  
 39 rue Mstislav Rostropovitch  
 CS 40020 - 75017 PARIS  
 RCS Paris 386 123 065 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA  
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**Certificat**

Attribué à  
**Frédéric VILAIN**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	05/05/2022	04/05/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	05/05/2022	04/05/2029
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	05/05/2022	04/05/2029
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	05/05/2022	04/05/2029

Date : 04/05/2022

Numéro de certificat : 13305580

**Laurent Croguennec, Président**



\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

**cofrac**



**BUREAU VERITAS**  
Certification



**Certificat**  
Attribué à  
**VILAIN Frédéric**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/02/2022	21/02/2029
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/02/2022	21/02/2029

Date : 08/02/2022

Numéro de certificat : 13305580

**Laurent Croguennec, Président**

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX.

